

Pharmacie privée :

Lois :

Loi n°61-15 du 31 mai 1961, relative à l'inspection des pharmacies et autres entreprises pharmaceutiques.

Loi n°73-55 du 3 août 1973, organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°76-31 du 4 février 1976, modifiant la loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°76-62 du 12 juillet 1976, modifiant la loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°89-24 du 27 février 1989, complétant la loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°89-101 du 11 décembre 1989, modifiant la loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°92-75 du 3 août 1992, modifiant la loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°89-46 du 8 mars 1989, relative à la simplification de certaines procédures concernant l'exercice des professions médicales, juxtamédicales et paramédicales.

Décrets-lois :

Décret-loi n°80-4 du 15 août 1980, relatif à l'organisation des carrières pharmaceutiques.

Décrets :

Décret n°75-835 du 14 novembre 1975, portant code de déontologie pharmaceutique.

Décret n°76-233 du 16 mars 1976, portant organisation de l'exploitation des officines de détail (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Décret n°87-1168 du 2 septembre 1987, modifiant le décret n°76-233 du 16 mars 1976 portant organisation de l'exploitation des officines de détail (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Décret n°87-1328 du 5 décembre 1987, relatif à l'octroi des licences d'exploitation des officines de détail de catégorie « A » (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Décret n°91-271 du 11 février 1991, relatif aux conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens.

Décret n°91-886 du 8 juin 1991, portant organisation de l'exploitation des établissements de grossiste-répartiteur en pharmacie.

Décret n°92-1206 du 22 juin 1992, portant organisation de l'exploitation des officines de détail.

Décret n°93-1448 du 3 juillet 1993, modifiant et complétant le décret n°92-1206 du 22 juin 1992 portant organisation de l'exploitation des officines de détail.

Décret n°2001-1078 du 14 mai 2001, portant modification du décret n°91-886 du 8 juin 1991, portant organisation de l'exploitation des établissements de grossiste-répartiteur en pharmacie.

Arrêtés :

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 19 avril 1974, fixant les conditions et superficies nécessaires pour l'agrément des locaux destinés aux pharmacies de détail.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 19 avril 1974, fixant les conditions d'exploitation d'un laboratoire d'analyses médicales par les pharmaciens d'officine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 juin 1974, relatif à la répartition des officines.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 27 juillet 1974, fixant les conditions dans lesquelles est autorisée la pratique des injections par les pharmaciens ou leurs préparateurs.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 12 janvier 1977, portant répartition géographique des officines de détail de catégorie « B » exclusives de nuit, dans les grandes villes (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 9 mai 1979, fixant les conditions de remplacement des pharmaciens d'officine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 août 1980, portant fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des officines de détail (abrogé par l'arrêté du 6 janvier 1990).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 29 novembre 1980, modifiant l'arrêté du 19 avril 1974 fixant les conditions d'exploitation d'un laboratoire d'analyses médicales par les pharmaciens d'officine.

Arrêté des Ministres du Plan et des Finances et de la Santé Publique du 26 septembre 1981, fixant les honoraires pour responsabilité professionnelle des pharmaciens.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 19 octobre 1981, modifiant l'arrêté du 12 janvier 1977 portant répartition géographique des officines de détail de catégorie « B » exclusives de nuit, dans les grandes villes (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 2 septembre 1987, définissant « les secteurs prioritaires » et fixant les conditions et les modalités d'attribution des licences d'exploitation d'officines de détail de catégorie « A » dans les dits-secteurs (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 22 décembre 1987, fixant la liste des secteurs prioritaires pour l'installation des officines de détail de catégorie « A » (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 28 juillet 1989, modifiant l'arrêté du 15 août 1980 portant fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des officines de détail (abrogé par l'arrêté du 6 janvier 1990).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 6 janvier 1990, portant fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des officines de détail (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 28 mai 1991, portant modification de l'arrêté du 6 janvier 1990 portant fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des officines de détail (abrogé par le décret n°1206 du 22 juin 1992).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 26 août 1993, fixant les conditions d'établissement des listes d'attente pour la création des officines de détail.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 août 1994, modifiant l'arrêté du 26 août 1993 fixant les conditions d'établissement des listes d'attente pour la création des officines de détail.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 6 mars 1996, modifiant l'arrêté du 26 août 1993 fixant les conditions d'établissement des listes d'attente pour la création des officines de détail.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 24 juin 2000, modifiant et complétant l'arrêté du 26 août 1993 fixant les conditions d'établissement des listes d'attente pour la création des officines de détail .

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 28 juin 2000, modifiant et complétant l'arrêté du 6 juin 1990 portant fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des officines de détail.

Arrêté des Ministres des Finances et de Santé Publique du 22 novembre 2000, portant modification de l'arrêté du 26 septembre 1981 fixant les honoraires pour responsabilité professionnelle des pharmaciens.

Circulaires :

Circulaire n°32/92 du 25 avril 1992, destinée aux grossistes répartiteurs, portant des précisions sur la gestion des stocks de médicaments.

Décisions :

Décision du Ministre de la Santé Publique du 25 janvier 1991, relative à l'inscription sur la liste d'attente.

Pharmacie hospitalière :

Secteur public :

Lois :

Loi n°91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire.

Loi n°94-121 du 21 novembre 1994, portant création d'établissements publics de santé.

Décrets :

Décret n°77-360 du 16 avril 1977, portant statut du corps des pharmaciens des hôpitaux.

Décret n°81-287 du 2 mars 1981, modifiant le décret n°77-360 du 16 avril 1977 portant statut du corps des pharmaciens des hôpitaux.

Décret n°85-708 du 30 avril 1985, modifiant le décret n°77-360 du 16 avril 1977 portant statut du corps des pharmaciens des hôpitaux.

Décret n°87-228 du 14 février 1987, fixant les modalités de règlement des achats en médicaments des établissements hospitaliers relevant du ministère de la santé publique, auprès de la pharmacie centrale de Tunisie.

Arrêtés :

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 19 juin 1999, fixant la liste des établissements sanitaires à vocation universitaire, des hôpitaux régionaux, des hôpitaux de circonscription et des groupements de santé de base relevant du ministère de la santé publique.

Circulaires :

Circulaire n°76/83 du 4 juin 1983, relative à l'usage des ordonnances médicales dans les établissements hospitaliers et sanitaires.

Circulaire n°150/96 du 31 décembre 1996, relative à la prescription de psychotropes dans les structures sanitaires publiques.

Circulaire n°56/99 du 7 juillet 1999, relative aux ordonnances médicales.

Secteur privé :

Décrets :

Décret n°98-793 du 4 avril 1998, relatif aux établissements sanitaires privés.

Arrêtés :

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 septembre 1993, fixant la liste des médicaments pour usage urgent pouvant être détenus dans les établissements sanitaires privés.

Arrêté des Ministres du Commerce et de la Santé Publique du 26 septembre 1995, fixant les conditions d'approvisionnement des établissements sanitaires privés en médicaments pour usage urgent.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 6 août 1996, portant publication du manuel des procédures relatif à la gestion des affaires des établissements sanitaires privés et des professions de santé.

Pharmacie vétérinaire :

Lois :

Loi n°78-23 du 8 mars 1978, organisant la pharmacie vétérinaire.

Loi n°80-85 du 31 décembre 1980, relative à l'organisation des carrières de médecine vétérinaire en Tunisie.

Loi n°97-47 du 14 juillet 1997, relative à l'exercice et à l'organisation de la profession de médecin vétérinaire.

Loi n°2000-40 du 5 avril 2000, modifiant la loi n°78-23 du 8 mars 1978 organisant la pharmacie vétérinaire.

Décrets :

Décret n°79-831 du 28 septembre 1979, déterminant les règles de bonne pratique de fabrication des médicaments vétérinaires et du contrôle de leur qualité, de leur conditionnement, étiquetage, dénomination ainsi que des modalités de demande de visa.

Décret n°2000-254 du 31 janvier 2000, portant code de déontologie du médecin vétérinaire.

Arrêtés :

Arrêté des Ministres des Finances et de la Santé Publique du 19 mars 1980, relatif au droit du visa des médicaments vétérinaires (abrogé par l'arrêté du 25 février 1993).

Arrêté des Ministres de l'Agriculture et de la Santé Publique du 10 mars 1981, fixant la liste et les conditions d'incorporation des additifs aux aliments des animaux.

Arrêté des Ministres de l'Economie Nationale, de l'Agriculture et de la Santé Publique du 20 juillet 1981, relatif à la production et à la commercialisation des aliments des animaux.

Arrêté des Ministres de l'Economie Nationale et de l'Agriculture du 17 mai 1982, portant habilitation du laboratoire de nutrition et d'alimentation de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Sidi Thabet à assurer le contrôle de la qualité et de la composition des aliments des animaux.

Arrêté des Ministres de la Santé Publique, de l'Agriculture et du Commerce du 4 janvier 1996, fixant la liste et les conditions de production, de commercialisation et d'incorporation des additifs destinés aux aliments des animaux.

Arrêté des Ministres de la Santé Publique, de l'Agriculture et du Commerce du 11 juin 1997, complétant l'arrêté du 4 janvier 1996 fixant la liste et les conditions de production, de commercialisation et d'incorporation des additifs destinés aux aliments des animaux.

Arrêté des Ministres de l'Agriculture, de la Santé Publique et du Commerce du 12 février 2000, fixant les conditions d'approvisionnement des vétérinaires en produits pharmaceutiques et biologiques destinés à l'usage vétérinaire.

Information médicale et scientifique :

Décrets :

Décret n°82-1479 du 22 novembre 1982, instituant l'obligation d'informer le public contre l'usage abusif et incontrôlé de médicaments.

Décret n°90-1402 du 3 septembre 1990, déterminant les conditions d'information médicale et scientifique.

Décret n°92-1394 du 27 juillet 1992, modifiant le décret n°90-1402 du 3 septembre 1990 déterminant les conditions d'information médicale et scientifique.

Décret n°2000-1283 du 13 juin 2000, modifiant et complétant le décret n°90-1402 du 3 septembre 1990 déterminant les conditions d'information médicale et scientifique.

Décret n°2001-1077 du 14 mai 2001, portant modification du décret n°90-1402 du 3 septembre 1990 déterminant les conditions d'information médicale et scientifique.

Arrêtés :

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 décembre 1990, fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement de la commission de contrôle de la publicité pour les médicaments destinés à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 17 juin 1991, fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement de la commission de contrôle de la publicité, en vue de l'autorisation de diriger une agence de promotion et d'information médicale et scientifique et d'exercer l'activité de délégué médical.

Circulaires :

Circulaire n°42/99 du 12 mai 1999, relative à la promotion médicale.

Exploitation des établissements de fabrication des médicaments :

Lois :

Loi n°73-55 du 3 août 1973, organisant les professions pharmaceutiques.

Loi n°78-23 du 8 mars 1978, organisant la pharmacie vétérinaire.

Loi n°85-91 du 22 novembre 1985, réglementant la fabrication et l'enregistrement des médicaments destinés à la médecine humaine.

Loi n°99-73 du 26 juillet 1999, portant modification de la loi n°85-91 du 22 novembre 1985 réglementant la fabrication et l'enregistrement des médicaments destinés à la médecine humaine.

Loi n°2000-40 du 5 avril 2000, modifiant la loi n°78-23 du 8 mars 1978 organisant la pharmacie vétérinaire.

Décrets :

Décret n°79-831 du 28 septembre 1979, déterminant les règles de bonne pratique de fabrication des médicaments vétérinaires et du contrôle de leur qualité, de leur conditionnement, étiquetage, dénomination ainsi que des modalités de demande de visa.

Décret n°90-1400 du 3 septembre 1990, fixant les règles de bonne pratique de fabrication des médicaments destinés à la médecine humaine, le contrôle de leur qualité, leur conditionnement, leur étiquetage, leur dénomination ainsi que la publicité y afférente.

Décret n°90-1401 du 3 septembre 1990, fixant les modalités de l'expérimentation médicale ou scientifique des médicaments destinés à la médecine humaine.

Décret n°93-1155 du 17 mai 1993, portant code de déontologie médicale.

Décret n°95-742 du 24 avril 1995, fixant la liste des matières premières et articles n'ayant pas de similaires fabriqués localement et destinés à la fabrication des médicaments relevant des numéros 30.03 et 30.04 du tarif des droits de douanes et les conditions du bénéfice de l'exonération des droits de douane.

Décret n°2001-1076 du 14 mai 2001, portant modification du décret n°90-1401 du 3 septembre 1990, fixant les modalités de l'expérimentation médicale ou scientifique des médicaments destinés à la médecine humaine.

Arrêtés :

Arrêté des Ministres de l'Agriculture et de la Santé Publique du 15 janvier 1980, fixant la composition de la commission d'attribution des licences d'exploitation des établissements de préparation des médicaments vétérinaires et l'octroi du visa autorisant la commercialisation de ces médicaments.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 17 février 1987, fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'agrément pour l'octroi d'une licence d'exploitation des établissements de fabrication des médicaments destinés à la médecine humaine.

Arrêté conjoint des Ministres de l'Economie, des Finances et de la Santé Publique du 10 décembre 1990, portant fixation de la liste des matières premières et articles destinés à la fabrication des médicaments, et les conditions de leur admission au bénéfice de la suspension du droit de douane.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 décembre 1990, fixant les conditions d'attribution de la licence d'exploitation d'un établissement de fabrication des médicaments à usage humain.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 18 décembre 1990, fixant les attributions du pharmacien responsable technique dans les établissements de fabrication des produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine et vétérinaire ainsi que les normes et qualification des personnels appelés à l'assister (abrogé par l'arrêté du 29 mai 1997).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 18 décembre 1990, fixant les conditions minimales de qualification du pharmacien responsable de la fabrication dans un établissement de fabrication de médicaments à usage humain, ses attributions et les normes en personnels exerçant sous ses ordres (abrogé par l'arrêté du 29 mai 1997).

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 29 mai 1997, fixant les attributions du pharmacien responsable technique dans les établissements de fabrication des produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine et vétérinaire ainsi que les normes et qualification des personnels appelés à l'assister.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 29 mai 1997, fixant les conditions minimales de qualification du pharmacien responsable de la fabrication dans un établissement de fabrication de médicaments à usage humain, ses attributions ainsi que les normes en personnels exerçant sous ses ordres.

Circulaires :

Circulaire n°36/91 du 22 avril 1991, relative à la corrélation entre les activités de production locale et d'importation des médicaments.

Circulaire n°67/91 du 29 juin 1991, relative à la corrélation entre les activités de production locale et d'importation des médicaments.

Circulaire n°261/96 du 22 avril 1996, relative à la corrélation entre les activités de production locale et d'importation des médicaments.

Enregistrement des médicaments à usage humain ou vétérinaire :

Lois :

Loi n°78-23 du 8 mars 1978, organisant la pharmacie vétérinaire.

Loi n°85-91 du 22 novembre 1985, réglementant la fabrication et l'enregistrement des médicaments destinés à la médecine humaine.

Loi n°99-73 du 26 juillet 1999, portant modification de la loi n°85-91 du 22 novembre 1985 réglementant la fabrication et l'enregistrement des médicaments destinés à la médecine humaine.

Loi n°2000-40 du 5 avril 2000, modifiant la loi n°78-23 du 8 mars 1978 organisant la pharmacie vétérinaire.

Décrets :

Décret n°99-2362 du 27 octobre 1999, déterminant l'organisme chargé de donner son avis conforme concernant l'octroi du visa et son refus pour la distribution des spécialités pharmaceutiques sur le marché (abrogé par le décret n°2001-789 du 29 mars 2001).

Décret n°2001-589 du 26 février 2001, déterminant l'organisme chargé de donner son avis conforme concernant l'octroi du visa et son refus pour la distribution des médicaments et des spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire sur le marché.

Décret n°2001-789 du 29 mars 2001, déterminant l'organisme chargé de donner son avis conforme concernant l'octroi du visa et son refus pour la distribution des spécialités pharmaceutiques sur le marché.

Arrêtés :

Arrêté des Ministres de l'Agriculture et de la Santé Publique du 15 janvier 1980, fixant la composition de la commission d'attribution des licences d'exploitation des établissements de préparation des médicaments vétérinaires et l'octroi du visa autorisant la commercialisation de ces médicaments.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 9 juin 1987, fixant la composition et le fonctionnement du comité technique des spécialités pharmaceutiques, en vue de l'autorisation de mise sur le marché.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 27 juillet 1989, modifiant l'arrêté du 9 juin 1987 fixant la composition et le fonctionnement du comité technique des spécialités pharmaceutiques, en vue de l'autorisation de mise sur le marché.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 6 juin 1990, modifiant l'arrêté du 9 juin 1987 fixant la composition et le fonctionnement du comité technique des spécialités pharmaceutiques, en vue de l'autorisation de mise sur le marché.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 décembre 1990, fixant les modalités d'octroi d'une autorisation de mise sur le marché des médicaments à usage humain, son renouvellement et sa cession (abrogé par l'arrêté du 10 septembre 1996).

Arrêté des Ministres des Finances et de la Santé Publique du 25 janvier 1993, fixant les modalités de versement et le taux du droit d'autorisation de mise sur le marché des médicaments destinés à la médecine humaine (abrogé par l'arrêté du 22 février 1997).

Arrêté des Ministres des Finances et de la Santé Publique du 25 janvier 1993, fixant les modalités de versement et le taux du droit d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires (abrogé par l'arrêté du 22 février 1997).

Arrêté du Ministre et de la Santé Publique du 10 septembre 1996, fixant les modalités d'octroi d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain, son renouvellement et sa cession.

Arrêté des Ministres des Finances et de la Santé Publique du 22 février 1997, fixant le taux et les modalités de recouvrement du droit d'autorisation de mise sur le marché des médicaments destinés à la médecine humaine.

Arrêté des Ministres des Finances et de la Santé Publique du 22 février 1997, fixant le taux et les modalités de versement du droit de demande de visa d'autorisation de vente des médicaments vétérinaires.

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 26 mai 2000, fixant la liste des laboratoires habilités à effectuer les analyses et examens dans le cadre du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation.

Circulaires :

Circulaire n°41/95 du 26 avril 1995, portant création d'une cellule de suivi relative à la commercialisation des médicaments.

Circulaire n°80/95 du 31 août 1995, relative à l'origine des médicaments.

Circulaire n°32/96 du 26 février 1996, relative à l'approvisionnement de médicaments par commande ferme.

Circulaire n°36/99 du 4 mai 1999, relative aux conditions de vignettage des médicaments.

Circulaire n°11/2001 du 2 février 2001, rappelant et complétant certaines dispositions relatives à l'enregistrement des médicaments.

Avis :

Avis n°02/97 de la direction de la pharmacie et du médicament du 3 novembre 1997, relatif à la mise en application de la procédure d'approvisionnement par commande ferme.

Prix des médicaments :

Lois :

Loi n°91-64 du 29 juillet 1991, relative à la concurrence et aux prix.

Loi n°95-42 du 24 avril 1995, modifiant et complétant la loi n°91-64 du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix.

Loi n°99-41 du 10 mai 1999, modifiant et complétant la loi n°91-64 du 29 juillet 91 relative à la concurrence et aux prix.

Décrets :

Décret n°91-1996 du 23 décembre 1991, relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement.

Décret n°95-1142 du 28 juin 1995, modifiant et complétant le décret n°91-1996 du 23 décembre 1991 relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement.

Arrêtés :

Arrêté des Ministres de l'Economie Nationale et de la Santé Publique du 21 mai 1982, relatif aux prix et tarification des produits pharmaceutiques.

Arrêté des Ministres de l'Economie Nationale et de la Santé Publique du 14 mars 1988, portant modification de l'arrêté du 21 mai 1982 relatif aux prix et tarification des produits pharmaceutiques.

Arrêté des Ministres de la Santé Publique et du Commerce du 29 février 1996, portant modification de l'arrêté du 21 mai 1982 relatif aux prix et tarification des produits pharmaceutiques.

Circulaires :

Circulaire n°137/92 du 29 février 1992, relative aux prix des médicaments et produits et accessoires à vente exclusive en pharmacie.

Circulaire n°60/92 du 18 juillet 1992, relative aux prix de vente des produits pharmaceutiques.

Contrôle technique à l'importation des produits parapharmaceutiques et accessoires :

Lois :

Loi n°83-24 du 4 mars 1983, relative au contrôle de la qualité, à la commercialisation et à l'information sur l'utilisation des substituts du lait maternel et produits apparentés.

Loi n°92-117 du 7 décembre 1992, relative à la protection du consommateur.

Loi n°94-41 du 7 mars 1994, relative au commerce extérieur.

Décrets :

Décret n°84-1314 du 3 novembre 1984, fixant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement de la commission nationale pour la promotion de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant.

Décret n°89-1078 du 4 août 1989, fixant les conditions de création et d'exploitation des centres d'hémodialyse (abrogé par le décret n°795 du 4 avril 1998).

Décret n°94-388 du 7 février 1994, fixant la liste des examens complémentaires nécessaires et autres prestations que les centres d'hémodialyse doivent fournir aux patients.

Décret n°94-1743 du 29 août 1994, portant fixation des modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur.

Décret n°94-1744 du 29 août 1994, relatif aux modalités de contrôle technique à l'importation et à l'exportation et aux organismes habilités à l'exercer.

Décret n°94-1745 du 29 août 1994, portant fixation des conditions et modalités de détermination des pratiques déloyales à l'importation (abrogé par le décret n°477 du 21 février 2000).

Décret n°94-1746 du 29 août 1994, portant fixation de la composition et des modalités de fonctionnement du conseil national du commerce extérieur.

Décret n° 98-795 du 4 avril 1998, fixant les conditions de création et d'exploitation des centres d'hémodialyse.

Décret n°2000-477 du 21 février 2000, portant fixation des conditions et modalités de détermination des pratiques déloyales à l'importation.

Décret n°2001-883 du 18 avril 2001, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits destinés au secteur de la santé.

Arrêtés :

Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 30 août 1994, fixant les listes des produits soumis au contrôle technique à l'importation et à l'exportation.

Arrêté du Ministre du Commerce du 7 décembre 1995, portant modification de l'arrêté du 30 août 1994 fixant les listes des produits soumis au contrôle technique à l'importation et à l'exportation.

Arrêté du Ministre du Commerce du 28 mars 1996, complétant l'arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 30 août 1994 fixant les listes des produits soumis au contrôle technique à l'importation et à l'exportation.

Arrêté du Ministre et de la Santé Publique du 22 mars 1997, fixant la liste des substituts du lait maternel (abrogé par l'arrêté du 4 février 2000).

Arrêté du Ministre et de la Santé Publique du 4 février 2000, fixant la liste des substituts du lait maternel.

Arrêté du Ministre du Commerce du 14 novembre 2000, fixant la forme et le contenu du document de contrôle technique à l'importation dans le cadre de la liasse unique.

Circulaires :

Circulaire n°21/97 du 10 avril 1997, relative à l'acquisition des accessoires médicaux.

Circulaire n°603/97 du 20 mai 1997, relative à la commercialisation de produits parapharmaceutiques.

Circulaire n°95/97 du 24 octobre 1997, relative à la commercialisation de produits parapharmaceutiques.

Circulaire n°102/2000 du 30 octobre 2000, relative à la commercialisation du ciment chirurgical.

Circulaire n°107/2000 du 14 novembre 2000, relative à la commercialisation des compresses non tissées non stériles fabriquées par la société SCAM.

Circulaire n°123/2000 du 23 décembre 2000, relative au passage de l'insuline en flacon concentrée à 40 U.I./ml à l'insuline en flacon concentrée à 100 U.I./ml.

Contrôle et suivi des stupéfiants et psychotropes :

Lois :

Loi n°69-54 du 26 juillet 1969, portant réglementation des substances vénéneuses.

Loi n°92-52 du 18 mai 1992, relative aux stupéfiants.

Loi n°95-94 du 9 novembre 1995, modifiant et complétant la loi n°92-52 du 18 mai 1992 relative à la drogue.

Loi n°98-101 du 30 novembre 1998, complétant la loi n°92-52 du 18 mai 1992 relative aux stupéfiants.

Décrets :

Décret n°86-3 du 7 janvier 1986, fixant les attributions et l'organisation du bureau national des stupéfiants.

Décret n°96-2151 du 6 novembre 1996, modifiant le décret n°86-3 du 7 janvier 1986 fixant les attributions et l'organisation du bureau national des stupéfiants.

Arrêtés :

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 23 janvier 1970, portant inscription aux tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 22 février 1975, portant modification des tableaux des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 23 septembre 1975, modifiant les tableaux des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 31 janvier 1976, modifiant les tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 24 février 1976, complétant et modifiant les tableaux des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 13 mars 1978, portant modification aux tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 9 juin 1978, portant modification des tableaux d'exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 janvier 1979, portant modification aux tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 24 février 1979, modifiant les tableaux des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 8 septembre 1979, portant inscription et modification aux tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 29 décembre 1979, relatif à l'utilisation de certaines substances vénéneuses dans la composition des teintures et lotions pour cheveux, des fards, cosmétiques, dépilatoires, produits de toilette et des produits hygiéniques.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 22 février 1980, modifiant les tableaux des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 21 octobre 1980, portant inscription et modification aux tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 25 décembre 1984, modifiant les tableaux des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine annexés à l'arrêté du 23 janvier 1970.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 19 mai 1988, portant modification aux tableaux des substances vénéneuses.

Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 2 mars 1991, complétant et modifiant l'arrêté du 23 janvier 1970 portant inscription aux tableaux des substances vénéneuses.

Circulaires :

Circulaire n°150/96 du 31 décembre 1996, relative à la prescription de psychotropes dans les structures sanitaires publiques.

Circulaire n°113/99 du 13 décembre 1999, relative aux modalités de prescription, distribution et dispensation des médicaments faisant l'objet d'abus dont la liste est fixée par avis du Ministre de la Santé Publique.

Avis :

Avis n°4/99 du 13 décembre 1999, relatif à la liste des médicaments faisant l'objet d'abus.